

Paru dans "Moins" No 53, juillet 2021

Celui qui combat peut perdre. Celui qui ne combat pas a déjà perdu (Bertold Brecht).

Depuis plus de vingt ans l'Association pour la Sauvegarde des Gittaz, du Mont-des-Cerfs et de Sainte-Croix (ASGMS) se bat contre un parc industriel éolien projeté sur les hauts de Sainte-Croix.

Les raisons qui nous poussent à lutter depuis si longtemps sont nombreuses. En vrac, quelques-unes:

Nos crêtes se couvriraient d'hélices de 150 mètres de haut. Adieu la beauté de nos pâturages qu'apprécient les promeneurs, souvent des citoyens. Chauves-souris et oiseaux seraient tués ou dérangés dans leur habitat naturel, d'où un danger pour la biodiversité. On déboiserait, on coulerait dans nos prés des tonnes de béton (d'où viendrait ce béton? Du Mormont, pardi!) Les infrasons provoqueraient des insomnies, des maux de tête, des dépressions. Nos maisons perdraient 20% de leur valeur. Pour pallier au caractère intermittent de l'éolien il faudrait développer d'autres sources d'énergie, par exemple, comme en Allemagne, des centrales à charbon! L'éolien ne créerait aucun emploi chez nous mais leur fabrication polluerait au loin. Notre région n'est pas assez ventée: plantées au milieu du Léman, elles seraient trois fois plus efficaces que chez nous.

Ce n'est pas le vent qui les fait tourner, mais les subventions. Ces machines sont des pompes à fric qui enrichissent quelques actionnaires. Dire qu'elles permettraient de sortir du nucléaire est une illusion! Il faudrait des milliers de mâts pour remplacer cette plaie: où les mettrait-on?

Pour beaucoup d'entre nous, toutes ces raisons s'additionnent.

Pour moi, il en est une supplémentaire. On ne peut pas indéfiniment exploiter une planète finie. Or je n'ai jamais entendu les promoteurs évoquer cette évidence, et appeler à limiter notre consommation. Au contraire: il faut couvrir le pays d'hélices pour pouvoir poursuivre la sainte croissance! Pour recharger les batteries des smartphones, faire rouler les voitures électriques, allumer les néons, faire tourner des gadgets inutiles! Pour pouvoir consommer, consommer, consommer!

Dès que le projet de Sainte-Croix a été connu, l'opposition s'est organisée. En 1999, l'ASGMS provoque un référendum. Le parc est rejeté par 60% des votants. La Commune se retire, le Canton passe la main à Romande Energie (RE). Dès lors se déroule une partie de pingpong: le promoteur dépose des plans, l'ASGMS fait recours, RE doit revoir sa copie, et on recommence. En 2012, au lendemain de la catastrophe nucléaire de Fukushima, 53% des votants se prononce pour l'éolien. D'un tribunal à l'autre, on monte jusqu'au Tribunal Fédéral, qui vient de rendre son arrêt: RE a le feu vert pour bâtir son parc.

Petite association de bénévoles, nous nous battons contre une entreprise puissante, un lobby tentaculaire. Au cours des années, nous avons relevé leurs manœuvres. Exemples...

Juste avant le référendum de 2012, le promoteur abandonne l'éolienne la plus proche du village. Le nouvel EMS qui se construit ensuite est quasiment à la même distance de la machine suivante. Mais il n'est pas question maintenant de renoncer à celle-ci: il n'y a pas de votation en vue!

Pour ne pas déranger le grand tétras, une route forestière va être interdite à la circulation entre décembre et mars. Non déneigée, elle est de toutes façons fermée en hiver!

Pour compenser le déboisement, on va rendre à la forêt une vieille piste de ski. Abandonnée depuis longtemps, elle s'est reboisée naturellement depuis 20 ans!

Parlant des infrasons, un officiel affirme: "L'oreille humaine ne les entend pas. Donc ils ne sont pas nuisibles". Donc la radioactivité n'est pas dangereuse, puisqu'on ne la voit pas!

Dans tous les documents relatifs au parc, on lit que ce dernier est subordonné à l'assainissement des eaux des hameaux voisins: pas d'assainissement, pas d'éoliennes! Le 14 décembre 2020, la Municipalité demande au Conseil communal un crédit pour raccorder ces hameaux à la station d'épuration, en jurant que cela n'a aucun rapport avec le parc. On apprend par la suite que la Municipalité a signé le 3 décembre un contrat secret avec RE, par lequel elle s'engage à entreprendre ces travaux! 10 jours avant de demander son aval au Conseil communal! L'accès aux documents qui pourraient expliquer cette entourloupe m'est refusé.

Fin 2020, 800 électeurs et électrices de la commune ont signé une demande d'un moratoire de 5 ans sur toute construction d'éoliennes. Le Canton vient de déclarer que cela n'a aucune valeur.

Cerise sur le gâteau, le Tribunal Fédéral vient de balayer nos recours. Il base son jugement sur cette assertion: "Les installations de production d'énergie éolienne offrent la flexibilité de production dans le temps et en fonction des besoins du marché et contribuent de manière significative à la sécurité de l'approvisionnement... en permettant de charger ou de décharger

le réseau selon les besoins". Les jours sans vent, la population devra aller souffler sous les éoliennes, pour satisfaire aux "besoins du marché"?
Voilà où nous en sommes.
Nous ne baissons pas les bras. D'autres formes de lutte se préparent.

Michel Bühler